

# Charte Fournisseurs – Nomawork

Version : V1.0 - Date : 13/09/2025

## 1) Objet et portée

Cette charte définit les attentes de Nomawork envers ses fournisseurs et prestataires afin de garantir un approvisionnement local/bio/éco, une logistique sobre, une qualité de service élevée et une conformité éthique et réglementaire.

## 2) Principes directeurs

- Sobriété : réduction des déchets et des consommations (énergie, eau, numérique).
- Proximité : favoriser les circuits courts et les acteurs situés à moins de 150 km lorsque pertinent.
- Inclusion : conditions de travail responsables, ouverture aux structures d'insertion et au handicap.
- Transparence : allégations vérifiables, traçabilité, preuves à l'appui.

## 3) Critères d'éligibilité & preuves

- Localisation principale  $\leq$  150 km (à défaut : justification d'impossibilité objective).
- Produits et matériaux éco-certifiés (ex. agriculture biologique, gestion responsable des ressources).
- Processus environnementaux : plan de réduction des déchets, énergies renouvelables, maîtrise des émissions.
- Logistique : véhicules faibles émissions, groupage, optimisation des tournées.
- Documents (annuels) : Kbis, assurance, fiches techniques/ingrédients, certificats, charte éthique, procédure réclamation.

## 4) Exigences par catégorie

### ***Restauration & snacks***

- $\geq$  60 % des références issues de l'agriculture biologique.
- $\geq$  60 % des achats auprès de producteurs/fournisseurs locaux (hors exceptions : café/thé/cacao).
- Emballages recyclables/compostables ; consigne et réemploi privilégiés ; plan anti-gaspillage (dons/reprise).

### ***Propreté & ménage***

- Produits écolabellisés et concentrés ; protocoles de dilution maîtrisés.
- Matériel réutilisable (microfibres), formation des agents et fiches de données de sécurité disponibles.

### ***Impression & signalétique***

- Supports issus de fibres responsables, encres à faible teneur en COV.
- Tirages à la demande ; limitation des chutes ; réemploi/écoconception.

### ***Mobilier & IT***

- Réemploi/reconditionné prioritaire ; réparabilité et disponibilité des pièces détachées.
- Reprise en fin de vie et filières de recyclage identifiées.

## 5) Processus d'homologation (SOP)

- Pré-qualification (questionnaire + pièces justificatives).
- Évaluation et scoring par le Comité RSE.
- Contrat & SLA incluant KPI environnementaux et qualité.
- Pilote de 3 mois (commandes test/échantillons).
- Revue M+3 et homologation (Bronze/Silver/Gold).

## 6) Barème d'évaluation (100 pts)

Critère	Points
Impact environnemental (preuves & résultats)	35
Proximité (distance réelle / chaîne courte)	20
Social & inclusion	15
Qualité & sécurité	15
Prix & service (TCO, SAV, délais)	15

Seuils : Bronze ≥ 60 · Silver ≥ 75 · Gold ≥ 90. Durée d'agrément : 24 mois (audit allégé à 12 mois).

## 7) Clauses contractuelles essentielles

- Anti-greenwashing : toute allégation environnementale doit être prouvée ; défaut → retrait et/ou pénalité.
- Logistique : pénalités si exigences de livraison propre non respectées (barème annexe).
- Révision tarifaire : indexation transparente et proposition d'alternative plus sobre si hausse > 8 %.
- Éthique, RGPD & sécurité : conformité anticorruption, data protection si applicable, santé-sécurité au travail.

## 8) KPI & reporting

- % achats bio ; % achats locaux ; kg de déchets évités/triés ; taux de non-conformité ; NPS interne.
- Fréquence de mise à jour : mensuelle ; publication synthétique des indicateurs sur la page « Engagements RSE ».

## 9) Gouvernance & contact

- Comité RSE mensuel : Direction, Référent RSE, Achats, Technique, Marketing, DPO.
- Contact référent : rse@nomawork.fr (à adapter).

## 10) Acceptation de la charte

Lu et approuvé. Fait à ....., le ...../...../.....

Fournisseur : ..... Signature : .....

Nomawork : ..... Signature : .....